



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service connaissance, aménagement des territoires,
Urbanisme

Unité planification

Affaire suivie par : Denis CROZET

Tél. : 03 39 59 55 99

denis.crozet@doubs.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

Communauté de Communes
du GRAND PONTARLIER

15 SEP. 2023

ORIGINAL :

COPIE :

Monsieur le Président
de la communauté de communes
du Grand Pontarlier
22, rue Pierre Déchanet
25300 PONTARLIER

OBJET : Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme
1 projet d'arrêté
3 Plans

Besançon, le 07.09.2023

Je transmets à votre signature le projet d'arrêté concernant la mise du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Cluse et Mijoux.

Cet arrêté qui répond aux dispositions de l'article R 153.18 du code de l'urbanisme devra, après avoir été signé et complété par vos soins, faire l'objet :

- d'un affichage pendant un mois à la mairie et à la communauté de communes ;
- d'une notification à l'autorité préfectorale, accompagnée des 3 plans joints.

Vous trouverez, joints au présent courrier, 3 plans des servitudes du Plan Local d'Urbanisme, après visa par l'autorité préfectorale un de ces plans vous sera retourné et se substituera à celui qui se trouve dans votre document d'urbanisme actuellement applicable.

La responsable de l'unité planification,



Stéphanie HENRICOLAS

ARRETE N°

EN DATE DU :

**PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE LA CLUSE ET MIJOUX**

Le Maire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 151-53 et R.153-18 ;

VU la délibération du conseil municipal, en date du 15 septembre 2008 approuvant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et la délibération du 10 juin 2013 approuvant la modification simplifiée.

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2022 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts, sis route nationale 57 à La Cluse et Mijoux.

VU les plans et documents ci-annexés.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Cluse et Mijoux est mis à jour à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie, à la préfecture du Doubs et à la direction départementale des Territoires.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet du Doubs

Monsieur le directeur départemental des Territoires

LE MAIRE,



Commune de La Cluse et Mijoux

Plan Local d'Urbanisme

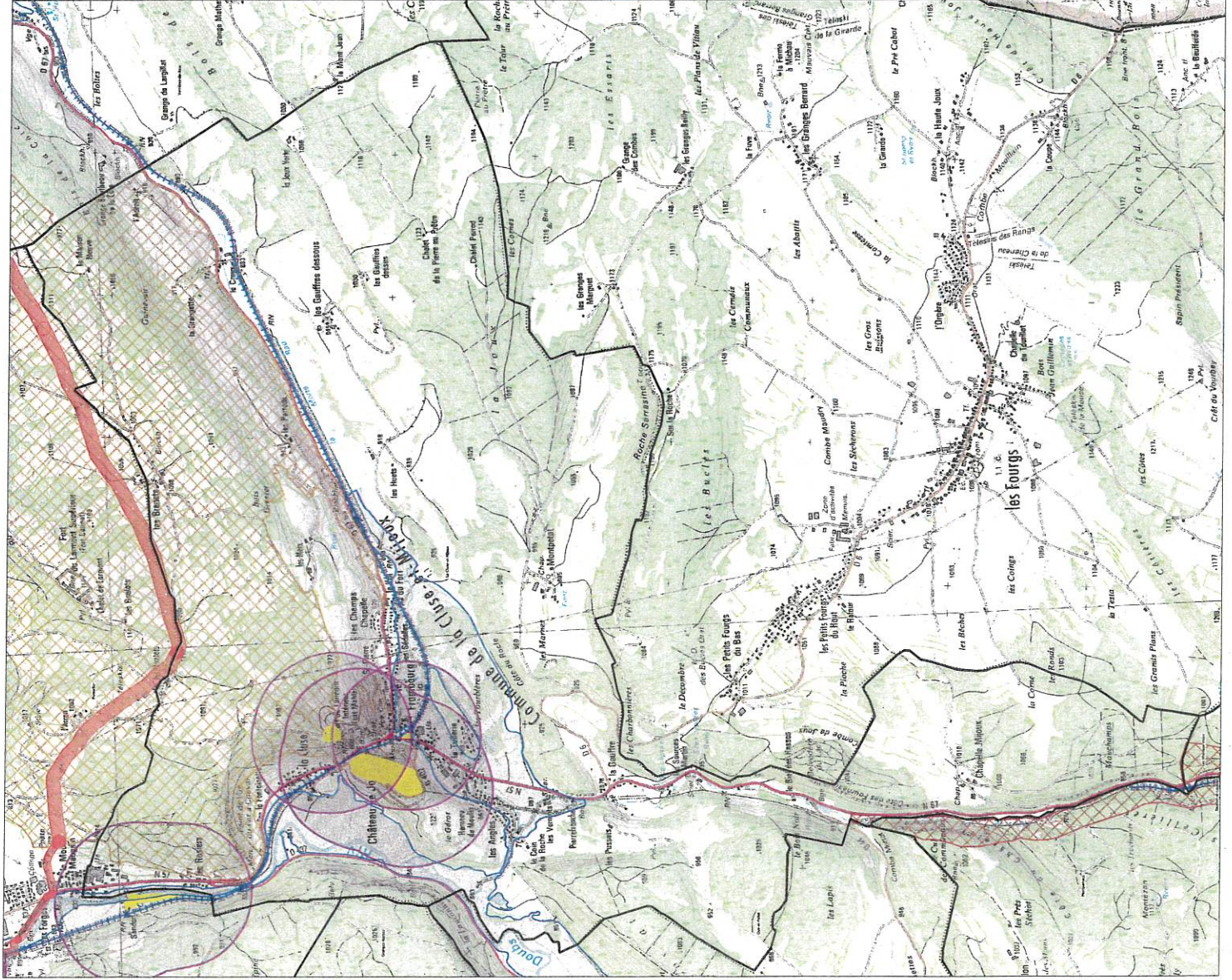
Plan des Services d'Utilité Publique

Echelle 1/18'000



Direction Départementale des Territoires du Doubs

- Légende**
- ACI - Monuments historiques
 - ACI - Périmètre de monument historique
 - AC2 - Sites naturels inscrits
 - AC2 - Sites naturels classés
 - I1 - Réseau GRT 25 (gaz)
 - PM1 - Zone des PPR1
 - T1 - Voies ferrées
 - Limite de commune





REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU DOUBS

Commune de La Cluse et Mijoux

Plan Local d'Urbanisme

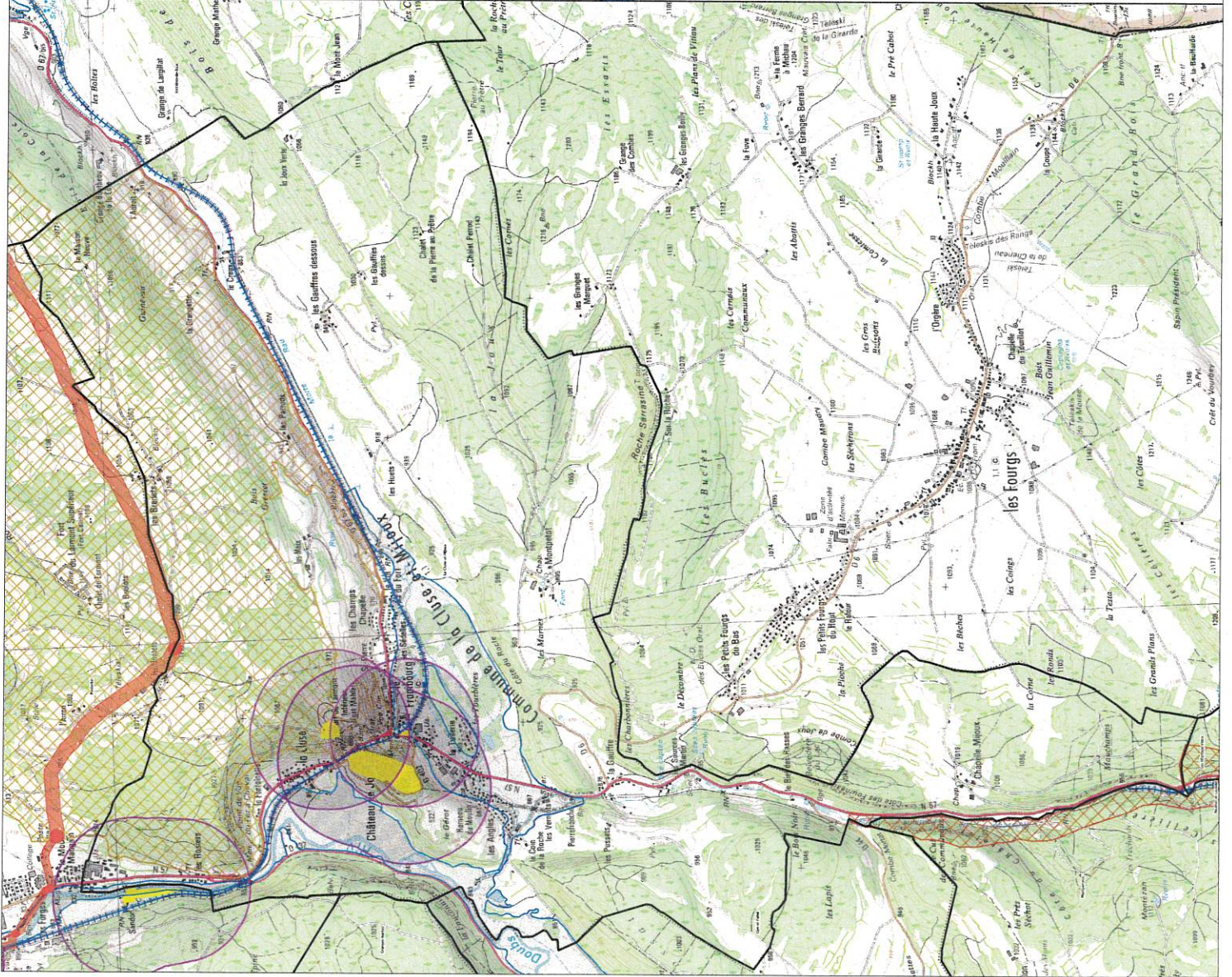
Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Echelle 1/18'000



Direction Départementale des Territoires du Doubs

- Légende**
- AC1 - Monuments historiques
 - AC2 - Périmètre de monument historique
 - AC3 - Sites naturels inscrits
 - I1 - Réseau GRT 25 (gaz)
 - PM4 - Zones des PPR
 - T1 - Voies ferrées
 - Limite de commune





Commune de La Cluse et Mijoux

Plan Local d'Urbanisme

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Echelle 1/18000



Direction Départementale des Territoires du Doubs

- Légende**
- AC1 - Monuments historiques
 - AC1 - Périmètre de monument historique
 - AC2 - Sites naturels inscrits
 - AC2 - Sites naturels classés
 - I1 - Réseau GRT 25 (gaz)
 - PM1 - Zone des PPR1
 - T1 - Voies ferrées
 - Limite de commune

